

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20240903-097

	Service	Eaux et assainissement	
	Matière	1.1.3	Commande publique - marchés publics - services
Objet	Assistance à l'exploitation du service public d'eau potable – avenant n° 1		
Numéro	Accord-cadre N° 2021F04		
Attributaire	SAUR SAS		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L2123-1 1°, R2123-1 et R.2162-4 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision n° D20211116-084 du 16 novembre 2021 attribuant le marché n° 2021F04 relatif aux prestations d'assistance à l'exploitation du service public d'eau potable ;
- Considérant la nécessité de prolonger l'accord-cadre jusqu'au 31 décembre 2024 de manière à harmoniser son échéance avec l'année calendaire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvé l'avenant n° 1 à l'accord-cadre 2021F04 avec :

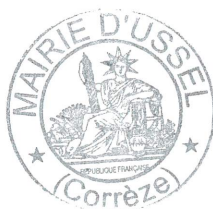
SAUR SAS
Direction de Territoire Charente Limousine
800 route de Chabroulie
87170 ISLE

Article 2 : L'accord-cadre est prolongé de 1,5 mois soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 3 : L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum de l'accord-cadre.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 3 septembre 2024.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE